Jean-Jacques Ezrati
Éclairagiste conseil

Accrocher et éclairer

Conserver et éclairer les tapisseries

L'éclairage des tapisseries pose problème en fonction de leur lieu d'exposition, de leurs dimensions et surtout de leur fragilité. Dans cet article, nous souhaitons donner quelques pistes pour réussir au mieux une mise en valeur responsable, qui prenne toutefois en compte les recommandations de la conservation préventive, sans léser les visiteurs.

1.

Protéger

Les tapisseries, tout comme la plupart des objets textiles, font partie des objets patrimoniaux les plus sensibles à la lumière, que l'on classe dans les catégories 1 à 3. Cette classification de la sensibilité est donnée suivant une norme reconnue internationalement : l'échelle de la laine bleue[1]. Cette dernière comporte huit bandes dont la sensibilité diffère (fig. 4b). La première bande, correspondant au niveau 1, est la plus sensible ; celle de niveau 2 est deux fois plus résistante que la première ; celle de niveau 3 est deux fois plus résistante que la seconde ; et ainsi de suite jusqu'à celle de niveau 8, qui est la plus résistante. Son usage se retrouve dans le tableau classique[2], réinterprété[3], des recommandations relatives à la limitation de la lumière en conservation préventive pour les objets patrimoniaux (fig. 4a).

Comme on peut le constater, les expositions lumineuses annuelles sont extrêmement faibles et correspondent pour la catégorie 1 – la plus sensible –, soit 15 000 lux.h, à un niveau d'éclairement de 50 lux pour une durée de 300 heures, ou 30 jours, et pour la catégorie 3, soit 60 000 lux.h, de 100 lux pour une durée de 600 heures, ou 60 jours, pour une exposition lumineuse de 10 heures par jour. La présentation en continu nous semble donc peu recommandable, mais une alternance des œuvres n'est souvent pas envisageable, car dans bien des cas, il peut s'agir d'une œuvre unique, comme la broderie de la *Reine Mathilde*, à Bayeux, ou bien d'un ensemble comportant peu d'objets de la même catégorie. Le roulement des œuvres est bien sûr envisageable, mais le plus souvent le manque de moyens humains ne permet pas d'y recourir. Il reste l'intermittence, la réduction des horaires d'ouverture ou, mieux, la gestion du temps de l'exposition lumineuse de l'objet concerné, uniquement lors de la présence de visiteurs, par des moyens mécaniques, électriques, électroniques ou aujourd'hui informatiques.

Éclairer

La difficulté d'éclairer une tapisserie réside dans la recherche d'une uniformité de l'éclairement sur toute sa hauteur. Avec une bonne optique, cela peut être réalisé visuellement par un éclairage dit « en lèche-mur » en partie haute (fig. 1 et 3). En effet, notre système visuel ne peut distinguer une différence d'éclairement allant du simple au double, voir du simple au triple, comme par exemple de 150 lux en partie haute pour 50 lux en partie basse. En revanche, ces différences d'éclairement ont un impact sur les matériaux, ce qui présage d'une dégradation plus rapide de la partie haute. On constate le même phénomène avec les tapis des salles des grandes demeures éclairées par des jours latéraux, où l'on avait coutume d'inverser le sens de ces derniers. Pour certaines présentations, il est possible d'avoir une uniformité complète par un éclairage en lèche-mur par le haut et par le bas, tel l'éclairage de la broderie de Bayeux (fig. 1). Dans tous les cas, on évitera les luminances parasites latérales, c'est-à-dire la vision de la source lumineuse, en utilisant un dispositif anti-éblouissement, trop peu souvent mis en place (fig. 3).

On soulignera les évidentes recommandations de conservation préventive, facilitées par les technologies actuelles, surtout dans le cas d'une rénovation ou d'un changement d'appareils, notamment avec le passage aux sources électroluminescentes – LED – et des systèmes de gestion.

2.

1. Test de la laine bleue, voir : www.vvc.eu

2. Technical report CIE 157/2004 et Norme XP CEN/TS 16163/2014 (en révision).

3. Le tableau classique en usage ne comprend que trois catégories, mais la pratique de terrain, la diversité des supports et des colorants nous a fait opter pour cette proposition.

4. Voir le numéro spécial de *LUX, La revue de l'éclairage*, n° 346, mars-juin 2020.

5. L'indice de fidélité des couleurs, ou encore l'indice de rendu des couleurs, doit être supérieur à 95.

6. Entre 3 000 et 4 000 kelvins. Le kelvin est l'unité de mesure de la température de couleur d'une source de lumière : lorsque celle-ci est basse, par exemple 2 500 kelvins, elle correspond à une lumière dite chaude, comme celle d'une flamme ; lorsqu'elle est haute, par exemple 10 000 kelvins, elle correspond à une lumière froide, comme celle d'un ciel bleu.